

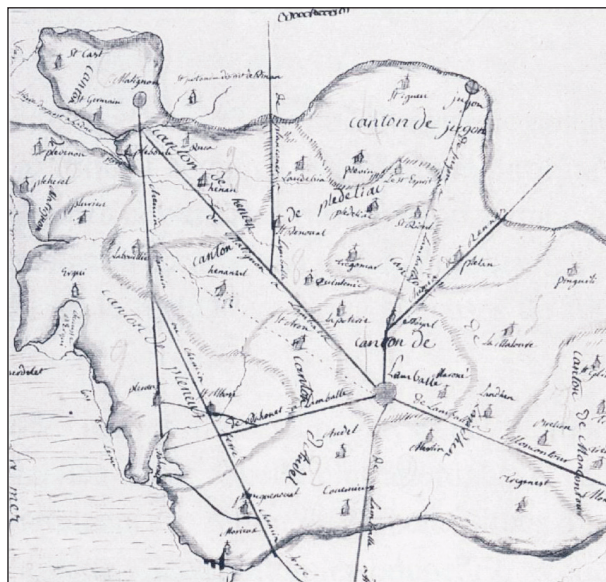
INTRODUCTION

Une unité territoriale se définit par un nom et par des limites.

Pour imprécises qu'elles aient souvent été, ces limites se sont néanmoins avérées nécessaires, même aux temps réputés les plus obscurs du Moyen-Âge, car comme l'explique Bernard Guénéé, «*les villageois devaient savoir jusqu'où mener paître leurs troupeaux, les seigneurs quelles redevances exiger, les curés quelles dîmes lever. Il n'y a pas de vie possible sans limites précises*» (1). C'est donc par l'usage que les hommes en avaient que se définissaient les limites des territoires, et ce n'est que là où les pratiques étaient économiquement sans valeur que les frontières restaient imprécises.

C'est par l'usage aussi que naissaient et qu'évoluaient, lentement, les noms que l'on donnait à ces territoires. Ces noms ont toujours eu une importance capitale, car c'est par eux, et par les adjectifs qui en dérivent, que chaque habitant identifie son appartenance territoriale, composante majeure de son identité culturelle, économique et sociale.

Dans cette lente stratification historique des limites et des noms qui structurent et identifient le territoire français, le découpage départemental apparaît comme une exception et, sans doute, comme une première mondiale (2). Il a été rendu possible par les progrès considérables que connaissait la cartographie depuis le début du XVIII^e siècle, notamment avec les Cassini III et IV (3). Pour la première fois, et la seule dans l'histoire de France (4), des circonscriptions administratives vont être décidées et nommées, en une seule fois et avec les mêmes règles pour l'ensemble du territoire national. Pour la première fois, la carte ne sera plus seulement une représentation du territoire, elle deviendra un acteur de sa constitution.



Sur cette carte des cantons du district de Lamballe, datée de 1790, les limites sont approximatives mais on lit très bien l'appartenance de chacun des hameaux au canton qui est le sien.

Document: Archives Départementales des Côtes-d'Armor réf. 1 L 390.

1 - Bernard GUENÉE : «Des limites féodales aux limites politiques», in *Les lieux de mémoire* (Pierre NORA, dir.). Paris : Gallimard, 1997 (dernière édition). Tome 1, pages 1105-1124.

2 - Le partage du territoire américain, aux XVII^e et XVIII^e siècles, constitue certes un précédent, mais les conditions historiques ne sont en rien comparables, puisque le Continent a été considéré comme vierge de son occupation humaine.

3 - Le travail engagé par les Cassini ne sera terminé qu'en 1815. En 1789, il y manquait encore la Bretagne et la Guyenne. C'est à partir de la carte, plus approximative bien que datant de 1771, d'un cartographe du nom d'Ogée, que sera établi le découpage de la Bretagne.

4 - Les découpages opérés depuis sont toujours calés sur celui des départements.

Que peut donc signifier, pour ceux qui l'habitent aujourd'hui, cette entité territoriale unique en son genre ?

Que peut signifier le désir d'en changer le nom : contestation, puisqu'on remet en cause une décision prise autrefois, ou approbation, puisqu'en «mettant à jour» la dénomination d'un département, on approuve du même coup la pertinence du territoire qu'il représente ?

Quelle est, enfin, la part d'une quête identitaire dans ce qui peut aussi être interprété comme la manifestation d'un opportunisme économique ?

Pour tenter de répondre à ces questions, j'ai privilégié une approche historique, au détriment sans doute d'une approche à la fois géomorphologique et sociologique qui aurait exigé une longue analyse du terrain, de ses 6 800 km² et de ses 540 000 habitants, hors d'échelle dans le cadre du présent mémoire.

Mais cette approche historique met en évidence la difficile conciliation entre la notion même d'identité territoriale et la réalité du terrain. Le territoire, cartographié, identifié, labellisé, voire numéroté par les pratiques sociales, notamment administratives, apparaît comme une image immuable, statique. Alors que le terrain en réalité bouge, culturellement mais aussi physiquement.

J'ai donc choisi de compléter mon approche historique par l'étude de l'image que donne des Côtes-d'Armor le tourisme, l'une des pratiques sociales les plus médiatiques d'aujourd'hui. Le tourisme, en effet, résume assez bien ce paradoxe d'une vision du monde qui évolue au rythme des modes et qui, néanmoins, à travers une quête d'authenticité, génère des images stéréotypées, aussi éloignées de la réalité que peu soucieuses de son évolution.

Enfin, et pour m'émanciper des contraintes posées par les dimensions physiques de mon objet d'étude, je regarderai d'un peu plus près un lieu d'une échelle plus abordable et qui m'a semblé pouvoir être emblématique du département : le Sillon du Talbert. Située à la confluence de deux fleuves et battue par la houle, cette «flèche littorale» bouge. Et, à cette échelle là, ses mouvements sont parfaitement perceptibles.

L'identité territoriale peut-elle intégrer le mouvement ?

Mon hypothèse sera que la réponse est oui, et que, même si cette intégration reste à inventer, elle est une étape nécessaire vers une gestion raisonnable et dynamique du territoire.